

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA NOTE DE SERVICE DU MINISTÈRE DU REVENU
NATIONAL

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je serai effectivement très bref. Il s'agit d'une explication sur un fait personnel qui découle de la question de privilège soulevée hier par le député de Kingston.

Afin de jeter de la lumière sur la question, je voudrais lire une communication à la Chambre. En voici la teneur:

Monsieur le Président,

J'ai appris récemment que des fonctionnaires de mon ministère avait envoyé à un certain nombre de cantons et de municipalités du nord et de l'est de l'Ontario une lettre dont le contenu était inexact relativement à l'état du projet de loi C-62 concernant la taxe proposée sur les produits et services.

À ma demande, mes fonctionnaires s'occupent actuellement d'envoyer à chacun des destinataires de la première lettre une lettre modifiée, accompagnée d'un mot d'excuses du directeur du bureau régional concerné. Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, une copie de chacune des lettres.

Je regrette que le libellé de la première lettre ait pu porter à confusion et je peux vous assurer qu'il ne visait absolument pas à induire le public en erreur.

La lettre est signée par moi-même, en ma qualité de ministre du Revenu national.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je dois dire que je suis ravi que le ministre ait pris les mesures qui s'imposaient.

M. le Président: Je crois que, dans les circonstances, il n'est pas nécessaire que la présidence fasse de remarques à ce sujet. Je vais me contenter de dire que la présidence et tous les députés ont apprécié la rapidité avec laquelle le ministre s'est expliqué à la Chambre.

La présidence remercie aussi de ses remarques le député de Kingston et les Îles, qui avait soulevé la question.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 24 mai 1990, de la motion de M^{me} Campbell (Vancouver-Centre): Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre du jeudi, 10 mai 1990, la Chambre procédera maintenant à la mise aux voix de la motion portant troisième lecture du projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement.

[Traduction]

Nous procéderons par la suite aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-69, Loi modificative portant compression des dépenses publiques.

[Français]

En conséquence, le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M^{me} Campbell (Vancouver-Centre) est adoptée par le vote suivant.)

• (1540)

(Vote n° 269)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson